

## BUREAU DE LA CLE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 JUILLET 2014  
AGGLOMERATION D'AGEN – UTO – ESTILLAC (47)**

28 personnes ont assisté à cette réunion dont 17 membres du Bureau.

Liste des présents / absents : cf. en dernière page

### **Introduction**

**Thierry SUAUD** (Président de la CLE, Conseiller régional Midi-Pyrénées) accueille les participants et remercie l'Agglomération d'Agen pour l'accueil de cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Garonne. Il indique qu'il s'agit aujourd'hui de faire le point sur les premières conclusions du diagnostic et des tendances puis de les partager.

Cette réunion avait pour ordre du jour :

1. Renouvellement de la CLE : point d'information
2. Diagnostic et tendances d'évolution : premières conclusions et bilan des groupes thématiques
3. Planning prévisionnel de la concertation
4. Inter-SAGE : proposition de premiers enjeux
5. Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège : état d'avancement de la révision
6. Questions diverses

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles dans l'espace réservé du site Internet du SAGE ([www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr))

## 1- Renouvellement de la CLE : point d'information

**Thierry SUAUD** (Président de la CLE, Conseiller régional Midi-Pyrénées) rappelle que l'objectif de renouvellement de la CLE pour la rentrée est poursuivi, dont une réunion devrait avoir lieu début 2015.

Il rappelle les possibilités de travail du Bureau pendant cette période conformément à la décision de la CLE de février 2014. C'est également au cours de cette réunion que l'état initial du SAGE constituant le socle de connaissance du SAGE a été validé.

## 2- Diagnostic et tendances d'évolution

### a. Premières conclusions

**Vincent CADORET** (Chef de projet SAGE, SMEAG) rappelle les étapes de l'élaboration du SAGE : état initial, diagnostic-tendances, scénarios d'actions et choix stratégiques, rédaction du projet de SAGE.

**Marine GUIVARCH** (Chargée d'études, Naldéo) présente les premières conclusions du bloc diagnostic-tendances, structurées autour de 5 axes thématiques et d'un axe transversal.

#### A. Etiages

**Bernard BOUSQUET** (Vice Président, ADEBAG) rappelle l'importance de distinguer les prélèvements des consommations dans les conclusions car certains prélèvements en étiage sont compensés. Aussi, il estime que la création de retenues peut être une solution.

**Geneviève LELANNIC** (Président EAU 47) s'étonne de la stabilisation des prélèvements pour l'AEP présentée dans les tendances d'évolution compte tenu de l'augmentation importante attendue de la population sur le périmètre.

**Jacqueline RABIC** (Directrice AAPPED Gironde) rappelle le phénomène de bouchon vaseux à l'aval qui s'accroît par l'augmentation de la salinité et l'érosion. Elle ajoute que le changement global et le changement climatique implique une prise en compte réelle des problèmes connus (violence des événements climatiques tant pour les épisodes de sécheresse que pour les inondations).

Elle estime que les retenues collinaires sont un problème car elles sont dispersées sur le territoire.

**Jean-Louis MOLINIÉ** (Président, UFBAG) indique ne pas être très favorable aux retenues collinaires. Il ajoute que la création de grandes retenues structurantes, bien gérées pourrait être une piste de travail. Il lui semble qu'une vision large et à long terme doit être développée pour équilibrer les usages et s'adapter au changement climatique bien que les solutions ne soient ni simples ni faciles à mettre en œuvre. Il rappelle que l'usage prioritaire est bien l'alimentation en eau potable des populations.

**Henri-Vincent AMOUROUX** (ADEBAG) rappelle l'existence du SAGE Estuaire et la présence du port de Bordeaux qui ont mis en évidence l'importance d'un débit minimum à l'aval du SAGE Garonne. Aujourd'hui cela est un problème car le débit est considéré comme insuffisant.

**Hervé GILLÉ** (Vice-président de la CLE, Président du SMEAG) indique l'importance de la prise en compte de l'aval pour un apport d'un débit minimum. Cela est inscrit dans le SAGE Estuaire et il ajoute que l'inter-SAGE aura à travailler sur ce point. Il indique que la CUB réalise une étude sur la qualité de ses rejets.

Il estime qu'à partir de l'amont de Bordeaux, il n'y a pas de données claires et précises sur les impacts (en termes de qualité et de quantité) des lâchers d'eau sur le linéaire Girondin de la

Garonne. Aussi, le SAGE Nappes Profondes prévoit un projet de ressource de substitution par un prélèvement en Garonne ce qui implique une interaction forte avec le SAGE Garonne.

**Thierry SUAUD** confirme la prise en compte de la continuité des problématiques entre les SAGE et que la capitalisation de la connaissance est un enjeu du SAGE, à prendre en compte dans la construction des scénarii d'action. Il cite par exemple l'aboutissement d'un travail du BRGM et de la Région Midi-Pyrénées lancé en 2007 dont les conclusions seront versées au SAGE.

**Jacqueline RABIC** indique que des éléments de connaissance sont disponibles également en Région Aquitaine.

## B. Inondations

**Hélène BARRIERE** (Chargée de mission Eau et Inondations, Toulouse Métropole) estime que la fréquence de la crue utilisée pour définir le nombre d'habitants situés en zone inondable doit être précisée. Elle ajoute que la maîtrise de l'imperméabilisation globale du sol (agricole et urbaine), la réduction de la vulnérabilité et la bonne gouvernance des ouvrages est un enjeu pour la prévention des inondations.

**Thierry SUAUD** rappelle la responsabilité du bloc communal sur cette question liée à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**Jean Louis MOLINIÉ** confirme ces problèmes de gouvernance sur certains ouvrages voire l'absence de gouvernance impliquant un défaut de gestion et d'entretien de ces derniers.

**Hervé GILLÉ** indique que des réponses existent notamment au travers des PAPI (Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations) et par exemple le PAPI Garonne Girondine porté par le SMEAG qui dresse un inventaire complet des ouvrages, de leur situation et de leur mode de gestion. Il restera cependant à définir qui fait quoi entre l'Etat et les collectivités en profitant des évolutions législatives liées à la création de la compétence GEMAPI. Il ajoute que le SAGE par son approche globale contribuera à la définition d'une vision stratégique marquant la nécessaire complémentarité des démarches engagées et leur subsidiarité, y compris hors TRI. Il ajoute que le phénomène de remontée de nappes devrait faire l'objet d'un éclairage particulier et que la généralisation des PAPI sur tout le linéaire Garonnais est un scénario d'action à envisager.

**Jean Louis MOLINIÉ** estime qu'une coordination entre Agen et Marmande pour l'établissement de leur stratégie locale de gestion du risque inondation est nécessaire, notamment pour prendre en compte les problématiques de la « zone blanche » située entre les deux TRI et les impacts à l'aval du secteur.

**Hélène BARRIERE** rappelle la persistance du risque de rupture des digues qui menace les populations.

**Jacqueline RABIC** indique qu'avec le changement climatique les crues estivales orageuses seront brutales entraînant des inondations rapides accentuant l'érosion des sols et l'apport de MES à l'aval. Cela doit conduire à des modes de gestion différents pour ces crues et les crues hivernales dont la dynamique est plus lente.

**Henri-Vincent AMOUROUX** rappelle la vulnérabilité des infrastructures de transport fluvial existants sur la Garonne du Bec d'Ambès jusqu'à Langon en particulier pour le transport des barges d'Airbus. Il estime que le maintien des débits est important pour ces activités ainsi que pour le tourisme estival.

**Hervé GILLÉ** rappelle le développement du cabotage<sup>1</sup> sur le fleuve et des circuits touristiques liés notamment à l'œnologie entraînant le développement de haltes nautiques et des équipements ad

---

<sup>1</sup> Acheminement de marchandises ou de passagers sur une courte distance

hoc. Il s'interroge sur la politique de VNF qui ne lui semble pas transparente, son rôle et son impact. Aussi il s'interroge sur sa présence lors des réunions de la CLE.

**Thierry SUAUD** demande s'il faut tordre les débits pour les adapter à l'économie ou considérer la capacité du fleuve et développer une économie compatible avec cette dernière. Il cite l'exemple des stations de ski où la neige est indispensable.

**Bernard BOUSQUET** indique qu'un équilibre est à trouver tout en développant l'économie. Il faut par exemple se poser la question du calibrage et de la nature des bateaux. Le SAGE permettra de travailler sur ces questions. Par ailleurs, il cite Saint Bât et Lourdes qui ne sont pas situés dans des TRI, définis statistiquement selon le nombre de personnes concernées. Il estime donc que le SAGE pourra apporter des solutions sur ces territoires.

**Hélène BARRIERE** précise que la compétence GEMAPI ne s'applique pas sur le DPF, alors qu'à son sens, c'est la Garonne qui pose les principaux problèmes.

**Bernard BOUSQUET** indique que la gestion des digues est assurée par Toulouse Métropole aujourd'hui dans le cadre de conventions avec l'Etat.

Plus généralement se pose la question de l'intervention des collectivités sur le DPF et de la subsidiarité de l'action.

**Thierry SUAUD et Hervé GILLÉ** indiquent que cette question est à traiter et qu'un positionnement du Préfet de bassin est donc attendu.

### C. Qualité des eaux

**Thierry SUAUD** estime que la coordination inter-SAGE est d'autant plus importante sur cette question où le dialogue avec les SAGE adjacents est nécessaire.

**Jacqueline RABIC** rappelle la tenue du colloque de restitution du projet « ETIAGE » où la concentration des pollutions de l'amont vers l'aval a été mise en avant. Des recherches sur les pollutions médicamenteuses sont en cours et leur traitement par les STEP représenterait un coût très important. Elle ajoute que les faibles débits en étiage concentrent les pollutions et que les pluies brutales favorisent l'apport de ces dernières dans les eaux.

Elle indique que l'origine de la pollution aux PCB n'a pas été trouvée mais que les interdictions de pêche sont maintenues.

**Patrick FLOUR** (Délégué régional, AEAG) confirme que les préoccupations au sujet des polluants émergents sont très importantes et qu'elles ne sont pas au même niveau que celles relatives à l'ANC, sur lequel l'Agence de l'Eau intervient.

Sur le Cadmium, il indique qu'il existe des solutions même si elles sont difficiles à mettre en œuvre, mais des améliorations sont observées. Il cite à titre d'exemple l'opération « Défi Cadmium ».

**Jean Louis MOLINIÉ** estime qu'il faut progresser dans l'amélioration de la connaissance pour éviter des « effets retours » dans 10 ans qui serait accusateur des décideurs, en veillant cependant à ne pas alarmer. Il cite en contre-exemple le cas des PCB, pour lesquels des interdictions ont été prises brutalement.

**Hervé GILLÉ** indique que les aloses et les anguilles ont pratiquement disparu en raison notamment de la présence du bouchon vaseux et des PCB.

**Sabine MARTIN** estime que la question de l'ANC doit être traitée de manière préventive considérant l'impact cumulé possible des rejets.

**Sylvie SALABERT** indique qu'une des conclusions du colloque « ETIAGE » est bien une réelle mise en garde sur les pollutions médicamenteuses. Aussi, des traces de pesticides interdits depuis 10 ans sont

retrouvées dans les STEP. Au sujet de VNF, elle porte à la connaissance des membres du Bureau l'expérimentation menée par Epidor pour la gestion des canaux pendant 2 ans.

**Hélène BARRIERE** estime que les pressions dues à l'appauvrissement des sols ou l'augmentation des pesticides ont un impact négatif.

**Sabine MARTIN** rappelle que des captages pour l'AEP ont disparu à cause d'une mauvaise qualité de l'eau.

**Patrick FLOUR** indique que l'optimisation du réseau permet l'exploitation d'un plus gros captage, ce qui est plus facile que la gestion de plus petit plus nombreux.

**Thierry SUAUD** rappelle l'existence du pôle de compétitivité eau (<http://www.pole-eau.com>) qui travaille sur des innovations relatives au traitement des polluants émergents, laissant déjà entrevoir des solutions viables.

**Hervé GILLÉ** indique que les pôles de compétitivité sont financés et qu'il réside un enjeu dans la transférabilité des technologies issues des travaux de recherches.

Sur l'expérimentation par Epidor de la gestion des canaux, il indique qu'elle a été mise en place pour faire face à un retrait de VNF. Il s'interroge sur les modalités d'action aujourd'hui sur les canaux.

**Sylvie SALABERT** précise que le transfert expérimental s'est effectué à budget constant pour Epidor et qu'il y a une attente forte sur ce sujet au niveau du territoire.

**Thierry SUAUD** indique que VNF sera interrogé par courrier sur ces sujets.

**Geneviève LELANNIC** rappelle l'existence de stations d'alerte à la pollution sur le département du Lot-et-Garonne sur les trois principaux affluents de la Garonne mis en place avec le Conseil général.

#### D. Milieux aquatiques et humides

**Pascal OSSELIN** indique qu'il transmettra par écrit les remarques d'EDF sur cette partie.

**Hélène BARRIERE** estime que les SRCE sont à mettre du côté des tendances positives pour l'aménagement du territoire.

**Hervé GILLÉ** indique que les SRCE Midi-Pyrénées et Aquitaine sont en cours de consultation.

**Thierry SUAUD** pose la question de leur coordination.

**Patrick FLOUR** indique que cela serait profitable notamment pour les définitions des trames vertes et bleues (TVB) qui concernent les deux régions

**Jacqueline RABIC** rappelle les possibilités d'action pour limiter la propagation des espèces invasives, par exemple le Silure qui se nourrit de Lamproie.

**Jacques BILIRIT** estime qu'aujourd'hui il y a une réappropriation du fleuve par les populations avec une dynamique de retour au fleuve portée par les collectivités et que cela est une tendance actuelle positive. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu autant de maîtrises d'ouvrage présentes sur les cours d'eau depuis ces 50 dernières années. Il souligne les actions conduites notamment par Toulouse, Agen et Bordeaux.

#### E. Eau et société

**Jacques BILIRIT** souligne l'importance des canaux, qui ne sont pas mentionnés dans cet enjeu, car ils sont en interaction avec la Garonne.

**Hélène BARRIERE** estime que l'augmentation de la population est le signe de l'attractivité du périmètre, bien qu'engendrant des pressions supplémentaires.

**Jacqueline RABIC** appelle de ses vœux la construction d'une identité, d'un esprit Garonne, sur tout son linéaire de l'amont à l'aval et qu'elle est le support d'activité, dont certaines sont en déclin : de 200 entreprises de pêche professionnelle il n'en reste que quelques unes aujourd'hui.

**Thierry SUAUD** rappelle à ce propos les travaux de l'association « du flocon à la vague ».

**Bernard BOUSQUET** s'étonne de la formulation « abandon du fleuve par les riverains » et se demande si elle peut être nuancée.

**Thierry SUAUD** précise que cette réflexion est une perception des riverains et que cela sera précisé.

**Hervé GILLÉ** estime qu'une opportunité sur cette thématique est bien de recréer le lien avec le patrimoine culturel et mémoriel qu'est la Garonne pour une population qui est en quête de sens pour développer une nouvelle politique.

**Jacques BILIRIT** rappelle qu'au 19<sup>ème</sup> siècle l'arrivée du chemin de fer et de la route a détourné les populations de la Garonne.

**Généviève LELANNIC** indique que la Garonne était le support d'activité et de transport, d'extraction de granulat et qu'aujourd'hui elle est le support d'activités écologique et ludique et que cela a rapidement changé au cours des 20 dernières années.

#### F. Enjeux transversaux : Atteinte du bon état des eaux et Amélioration de la gouvernance

**Jérémy COMET** (Chargé de mission planification eau, DDT 31) rappelle que l'atteinte du bon état général des eaux est un objectif imposé par la DCE, traduit dans le SDAGE en cours de mise à jour et qu'il existe une menace de contentieux fin 2015 avec l'Europe sur ce sujet. Le SAGE est un outil pour contribuer à reconquérir le bon état des eaux et des milieux aquatiques et humides.

**Jacqueline RABIC** rappelle qu'il faut trouver des solutions, à mettre en œuvre localement pour atteindre progressivement cet objectif.

##### b. Bilan des groupes thématiques

Une synthèse des échanges ayant eu lieu lors des 5 réunions des groupes thématiques de juin était jointe au dossier de séance. Elle est annexée à ce compte-rendu.

**Vincent CADORET** présente le bilan de participation à ces réunions où en moyenne 20 à 25 personnes étaient présentes. Ces réunions ont permis de présenter par grandes thématiques les premières conclusions du diagnostic et des tendances d'évolution. La synthèse des rapports complets de diagnostic et de tendances transmis aux membres du Bureau préalablement à cette réunion prenait en compte la plupart des remarques émises lors de ces réunions.

Lors de ces réunions, il a été rappelé l'importance de l'approche globale et regretté l'absence des représentants de la profession agricole.

**Thierry SUAUD** rappelle l'importance de la présence de tous les usagers pour consolider le travail lors du séminaire « groupes thématiques » prévu au mois de septembre, chacun pouvant inciter les manquants à participer.

**Hervé GILLÉ** estime que l'approche du SAGE ne doit pas être trop généralisante sous peine de ne pas être caractérisante des problématiques du périmètre.

**Valérie PALLUT** (Ingénieur inondations – CG33) précise qu'il semble que le diagnostic doit se territorialiser pour pouvoir envisager des mesures locales. Elle demande si une première approche plus territoriale pourrait être proposée lors du séminaire « groupes thématiques » du 11 septembre, par exemple sous forme de cartographie pour localiser les zones de faiblesses et d'atouts.

**Thierry SUAUD** propose qu'une première approche territoriale soit traitée lors du séminaire du 11 septembre. Les réunions des commissions géographiques du second semestre permettront une déclinaison territoriale du diagnostic à l'échelle de ces commissions.

### 3- Planning prévisionnel de la concertation

**Vincent CADORET** rappelle les étapes de concertation des instances de la CLE pour le bloc diagnostic-tendances :

- 24 avril 2014 : groupe de suivi de l'élaboration
- Juin 2014 : groupes thématiques
- 3 juillet : groupe de suivi de l'élaboration
- 9 juillet : Bureau de la CLE
- 11 septembre : séminaire groupes thématiques (réunion conjointe de tous les groupes thématiques)
- Octobre/novembre : Commissions géographiques
- Fin d'année : Bureau de la CLE
- Début 2015 : CLE (suite modification composition)

L'année 2015 sera consacrée à la construction des scénarios de gestion alternatifs et au choix du scénario collectif (ou stratégie) qui devrait être formalisé dans le projet de SAGE début 2016.

### 4- Inter-SAGE : proposition de premiers enjeux

**Vincent CADORET** rappelle que le travail relatif à l'inter-SAGE a été décidé par la CLE au mois de février 2014 sur avis du Bureau du mois d'octobre 2013. C'est en ce sens que ce sont tenues deux réunions techniques en mars et juin 2014, rassemblant les animateurs de SAGE et les services de l'Agence de l'Eau (délégations de Toulouse et Bordeaux) ainsi que les services de l'État qui ont été associés lors de la seconde réunion.

Les axes de travail proposés à ce stade sont les suivants :

- Amélioration des interactions avec les instances de bassin notamment les commissions territoriales du comité de bassin (révision du SDAGE, des DOE...) pour assurer une cohérence de bassin et la subsidiarité de l'action
- Favoriser les retours d'expérience entre les CLE (projets pilotes, animation territoriale, travaux de recherches...) pour faciliter l'action
- Identifier les milieux naturels et humides à fort enjeux situés notamment aux confluences et rétablir une continuité écologique coordonnée
- Prise en compte des transferts inter-bassin et articulation des PGE avec le volet quantitatif des SAGE en perspective des hypothèses du changement climatique
- Identification des sources principales de pollutions sur le bassin et prise en compte leur concentration de l'amont vers l'aval pour pérenniser l'AEP et préserver la faune (migrateurs) et la flore.
- Occupation du sol : promouvoir la prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme et les actions de limitation de l'érosion
- Développer une approche socio-économique pour quantifier les services rendus par les milieux naturels et humides et récupération des coûts.

**Thierry SUAUD** invite les membres du Bureau à réagir par écrit sur ces propositions dans les semaines à venir. Il rappelle que les SAGE adjacents sont invités aux réunions de la CLE.

**Bernard BOUSQUET** rappelle, en écho au premier axe proposé, que les travaux de mise à jour du SDAGE sont conduits par la Commission planification du Comité de bassin et non par ses commissions territoriales qui se réunissent peu.

**Thierry SUAUD** indique que la CLE pourra formuler un avis sur le projet de SDAGE dans le cadre de la période de consultation à venir, et que cette question est à traiter en plus de la proposition de faire un relais des travaux des CLE au sein des commissions territoriales du comité de bassin. Il propose d'adresser un courrier au Président du Comité de bassin sur ces deux sujets, dont les échéances sont différentes.

**Jérémy COMET** indique que les commissions territoriales du comité de bassin permettent un relais auprès des acteurs locaux des projets en cours, dont les SAGE.

**Thierry SUAUD** estime que les travaux de la CLE et des commissions territoriales doivent mutuellement s'alimenter.

#### 5- Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège : état d'avancement de la révision

**Bernard LEROY** (chargé de mission gestion quantitative, Sméag) présente les modalités prévues pour la relance de la révision du PGE Garonne Ariège à partir de septembre 2014. Il rappelle que sa révision est interrompue depuis septembre 2012 dans l'attente des résultats de l'étude Garonne 2050 et de l'étude relative aux sites de stockages sur le bassin Adour-Garonne.

**Hervé GILLÉ** s'interroge sur la distance importante entre le point nodal de Tonneins et celui du Bec d'Ambès et regrette que la partie aval (Bordeaux) n'apparaisse pas sur la carte présentée.

**Bernard LEROY** précise que la distance importante entre les deux points nodaux peut s'expliquer par les faibles apports en eau de la partie de bassin versant située entre ces deux points. Il ajoute que le PGE propose des points nodaux qui sont validés par le comité de bassin.

**Hervé GILLÉ** estime que la création de réserves concerne tout le monde sur l'ensemble du bassin et il rappelle les problématiques du bouchon vaseux et de la baisse de la qualité dues au déficit en débit observé à l'aval du périmètre du SAGE, sur Bordeaux et sur l'Estuaire.

**Bernard BOUSQUET** indique que l'aspect technique, qui n'est pas remis en question, se doit d'être effectivement complété par une approche plus communicante à destination du public, notamment de l'agglomération Bordelaise.

**Sylvie ROCQ** précise que PGE est une déclinaison du SDAGE qui le cadre et dont le contenu est essentiellement technique. Un effort de pédagogie à destination des membres de la CLE pour réaliser le lien politique est à faire.

**Thierry SUAUD** indique qu'effectivement cela semble important.

**Patrick FLOUR** indique que les résultats de l'étude Garonne 2050 seront communiqués à l'occasion d'un séminaire à Bordeaux en novembre. Les conséquences politiques des scénarios resteront à mesurer.

**Jacques BILIRIT** indique qu'il lui semble en effet important d'aller au-delà de la mesure technique et d'en évaluer les conséquences sur l'ensemble du linéaire par leur interprétation.

**Bernard BOUSQUET** estime qu'effectivement un Bordelais ne perçoit pas le manque d'eau comme un Toulousain qui peut observer que la Garonne peut être traversée à pied en étiage.

**Hélène BARRIERE** estime que le calendrier présenté est irréaliste compte tenu du fait que les travaux de révision du PGE sont interrompus depuis 2 ans et que chacun doit se réapproprié leur contenu.



**Patrick FLOUR** précise que la phase I de l'étude relative à la recherche de site de stockage sur le bassin Adour-Garonne est terminée. La phase II (faisabilité) devrait démarrer sous peu.

**Thierry SUAUD** rappelle l'insistance de l'Etat pour tenir le calendrier d'élaboration du SAGE qui ne pourra être conduite à son terme tant que la révision du PGE n'aura pas été faite. Le projet de PGE révisé sera soumis à la CLE pour avis.

**Bernard BOUSQUET** demande à ce que les résultats de la phase I de l'étude relative aux sites de stockages puissent être transmis à la CLE après demande auprès du comité de bassin.

**Emeline ROLLAND** (Chargée d'interventions, AEAG) précise que la phase I a montré que peu de sites avaient été ciblés et que les volumes qui pourraient y être stockés étaient faibles par rapport au besoin estimé aujourd'hui.

**Bernard BOUSQUET** estime que la décision relèvera d'une volonté politique.

**Bernard LEROY** précise que la consommation totale pour l'AEP et l'industrie est de 3 m<sup>3</sup>/s et que le PGE prend en compte les SAGE à l'instar du SAGE Estuaire.

**Sabine MARTIN** estime donc que l'enjeu réside dans les consommations pour l'irrigation.

**Hervé GILLÉ** rappelle la nécessité de confronter le calendrier politique avec les délais courts dans lesquels l'action doit être conduite.

**Thierry SUAUD** propose donc la tenue d'un Bureau de la CLE consacré notamment au PGE à la rentrée. Dans l'attente beaucoup d'information est en ligne sur le site du SMEAG : [www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)

Les membres du Bureau s'accordent sur ces propositions.

## FEUILLE DE PRÉSENCE

Etaient présents (P) absents ( ), excusés (E), représentés (R) parmi les membres du Bureau

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	P E/R
M.SUAUD Thierry	Président de la CLE Conseiller régional de Midi-Pyrénées	contact@sage-garonne.fr	P
M.GILLÉ Hervé	Vice-président de la CLE Président du Sméag – Conseiller général de Gironde	m.boukherma@cg33.fr	P
M.ANGLADE Jean-Louis	Conseiller général des Hautes- Pyrénées (65)	mairie-cadeac@orange.fr	
M.BERGEOT Laurent (FLOUR Patrick)	Directeur Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation de Toulouse)	jean-luc.scharffe@eau-adour- garonne.fr	P
M.BILIRIT Jacques	Maire de Fourques-sur-Garonne (47)	communefourquesgaronne@ wanadoo.fr	P
M.BLANC Pierre	Représentant désigné de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne	michel.glandieres@agri82.fr	
M.BOUSQUET Bernard	Vice-président Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne	bernard.bousquet@airbus.co m	P
M.CAMBON Jean	Vice-président Conseil général du Tarn-et-Garonne (82)	jean.cambon@yahoo.fr	
M.CAZANAVE Jean	Conseiller général de l'Ariège (09)	jean.cazanave@wanadoo.fr	
M.COMBY Jean (Pascal OSSELIN)	Directeur délégué EDF (Attaché Bassin Adour-Garonne)	pascal.osselin@edf.fr	P
M.CONUS Denis (Jacques QUINIO)	Préfet de Lot-et-Garonne (DDT 47)	jacques.quinio@lot-et- garonne.gouv.fr	
M.DINTHILAC Pierre-Alain	Président SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents (31)	contact@siah-du-touch.org	P
M.DUCLOS Jean-Yves	Maire de Saint-Gaudens (31)		
M.FAURE Thomas	Fédération Régionale Agriculture Biologique Midi-Pyrénées	technique@biomidipyrenees. org	
M.FEULLERAC Jean-Paul	Maire de Noé (31)	mairie.noe@wanadoo.fr	
M.GARCIA Hélios	Association des Consommateurs - UFC Que Choisir	helios.garcia@orange.fr	
M.GIRARDI Raymond	Vice-président Conseil général de Lot-et-Garonne (47)	ragirard@cg47.fr	

M.GOUGE Thierry	Chambre de Commerce et d'Industrie de MP	thierry.gouge@altinet.fr laurence.guillat@midi-pyrenees.cci.fr	
M.HÉBRARD Gilbert	Vice-président Conseil général de la Haute-Garonne (31)	hoela.falip@cg31.fr	
M.JUPPÉ Alain (Kévin SUBRENAT)	Président Communauté Urbaine de Bordeaux (33)	pbotzung@cu-bordeaux.fr	
Mme LE LANNIC Geneviève	Présidente EAU 47	g.penidon@eau47.fr	P
M.MAILHOS Pascal (Mélanie TAUBER)	Préfet de la Haute-Garonne chargé du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE (DDT 31)	jeremy.comet@equipement-agriculture.gouv.fr	R
M.MAILHOS Pascal (Elisabeth JEAN)	Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne Préfet de région Midi-Pyrénées (DREAL Midi-Pyrénées)	elisabeth.jean@developpement-durable.gouv.fr	P
M.MARTY Patrick	Maire de Grisolles (82)	patrick.marty8@wanadoo.fr	
M.MOLINIÉ Jean-Louis (Johanna LARROUSSE)	Union des Fédérations pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Adour-Garonne	ufbag@orange.fr	P
M.MORENO Guy	Conseiller général de Gironde (33)	guy.moreno2@wanadoo.fr	P
M.MOUDENC Jean-Luc (Bernard SOLERA)	Président Toulouse Métropole (31)		E / R
M. NOBLENS Thierry de (Sabine MARTIN)	France Nature Environnement Midi-Pyrénées	sabinemartin.b@orange.fr	P
M.PAUL Gérard	Conseiller général du Gers (32)	paulgerardmairie@wanadoo.fr	P
Mme RABIC Jacqueline	Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde	j.rabic@orange.fr aadpped33@gmail.com	P
Mme SALABERT Sylvie	Conseillère Régionale d'Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr	P

**Commission Locale de l'Eau**

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne - 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 Toulouse  
contact@sage-garonne.fr

**Etaient également présents (P) :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité – Organisme représenté</b>	<b>Adresses mail</b>	<b>P E/R</b>
M.Henri-Vincent AMOUROUX	ADEBAG	henri- vincent.amouroux@uniport- bordeaux.fr	p
Mme Hélène BARRIERE	Toulouse Métropole	helene.barriere@toulouse- metropole.fr	P
M.Vincent CADORET	Chef de projet SAGE - SMEAG	vincent.cadoret@smeag.fr	P
M.Jérémy COMET	DDT 31	jeremy.comet@equipement- agriculture.gouv.fr	P
Mme Marine GUIVARCH	Naldéo	marine.guivarch@naldeo.co m	P
M.Guillaume LEGALL	Naldéo	guillaume.legall@naldeo.com	P
Mme ROLLAND Emeline	AEAG	emeline.rolland@eau-adour- garonne.fr	P

Toulouse, le 26 août 2014

**Monsieur Patrick BUTTE**  
Directeur territorial Sud-Ouest  
Voies Navigables de France  
2 Port Saint-Etienne  
8P 7204  
31073 Toulouse cedex 7

N/Réf : TS/VC/LS14-027

Objet : Commission Locale de l'Eau

COPIE : Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de la CLE

Monsieur le Directeur,

VNF est membre de la Commission Locale de l'Eau car partie prenante dans la gestion de l'eau et du patrimoine que sont les canaux inclus dans le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne.

Le SAGE avance et la CLE poursuit la concertation des acteurs dans le cadre de la seconde étape de l'élaboration du SAGE « diagnostic et scénario tendanciel ».

Les premières conclusions ont été soumises au Bureau de la CLE le 9 juillet et il a été porté à mon attention la nécessité d'une information mutuelle sur les travaux que nous conduisons et en particulier des orientations récentes prises par VNF sur la partie Girondine.

Aussi, l'expérimentation du transfert de propriété d'une partie du bassin de la Dordogne que vous conduisez conjointement avec l'État et Epidor a été évoquée.

Je vous propose donc de vous rencontrer afin d'évoquer ces points en particulier et d'échanger sur nos échéances de travail. Vincent Cadoret, chef de projet SAGE, se tient à votre disposition pour organiser cette rencontre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Thierry SUAUD



Toulouse, le 19 septembre 2014

**Monsieur Martin MALVY**  
**Président du Comité de bassin Adour-Garonne**  
Agence de l'Eau Adour-Garonne  
90 rue de Férétra  
31000 TOULOUSE

N/Réf : TS/VC/LS14-026

Objet : **Commission Locale de l'Eau et Comité de Bassin**

Copie : Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de la CLE

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

Le SAGE Vallée de la Garonne avance et la CLE poursuit la concertation des acteurs dans le cadre de la seconde étape de l'élaboration du SAGE « diagnostic et scénario tendanciel ».

Parallèlement, suite à une décision de la CLE de février 2014, les animateurs des SAGE adjacents au SAGE Vallée de la Garonne, les services de l'Agence de l'Eau et de l'État ont été réunis à deux reprises pour proposer des axes d'actions relatifs à l'inter-SAGE.

Ces premières conclusions ont été soumises au Bureau de la CLE le 9 juillet et je souhaitais porter à votre attention les éléments saillants évoqués par les membres du Bureau à cette occasion.

D'une part, il est proposé de réaliser un relais des travaux des CLE dans les commissions territoriales du comité de bassin, qui semblent être les plus à même d'être mobilisées pour réaliser cette information auprès des membres de ce comité.

D'autre part, la CLE pourra émettre un avis sur le projet de SDAGE qui sera soumis à la consultation sous peu. Cependant, son association en amont de la mise à jour du SDAGE conduite par le Comité de Bassin et sa Commission Planification aurait pu être profitable pour s'assurer notamment de la complémentarité de ces démarches.

Par ailleurs, l'articulation de l'élaboration du SAGE et de la révision du PGE est apparue comme étant un enjeu incontournable tant en terme de calendrier que d'interdépendance des instances mobilisées. Le Bureau de la CLE sera réuni le 1<sup>er</sup> octobre pour traiter cette question.

Je vous propose de nous rencontrer pour évoquer notamment ces points si vous le souhaitez.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Thierry SJAUD